

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01075
Numéro SIREN : 751 965 401
Nom ou dénomination : F.F.J.

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2019 sous le numéro de dépôt 804

F.F.J.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 115 138 080 Euros
Siège Social : 3, rue Jean Macé - 35000 RENNES
751 965 401 RCS RENNES

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le dix-huit décembre,

Les soussignés :

- Monsieur **Gérard JICQUEL**, propriétaire de 77 796 004 parts sociales en pleine propriété et 38 897 350 parts sociales en usufruit ;
- Madame **Marie-Françoise JAVEL**, épouse **JICQUEL**, propriétaire de 432 parts sociales ;
- Madame **Aurélié JICQUEL**, épouse **DURAND**, propriétaire de 19 449 107 parts sociales en pleine propriété et 19 448 675 parts sociales en nue-propriété ;
- Madame **Sylvie JICQUEL**, propriétaire de 19 449 107 parts sociales en pleine propriété et 19 448 675 parts sociales en nue-propriété.

seuls associés de la société F.F.J. (ci-après la « **Société** »),

Après avoir rappelé que :

- Les associés ont pris acte de la démission du Commissaire aux Comptes titulaire et envisagent la nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant en remplacement ;
- l'article 23-1 des statuts prévoit que les décisions collectives « *peuvent être prises par consultation écrite des associés ou peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.* ».

Ont statué sur les points suivants :

- Démission du Commissaire aux Comptes titulaire et nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.


Handwritten signatures and initials, including 'SF', 'AD', and '1'.

Et pris, à l'unanimité, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Démission du Commissaire aux Comptes titulaire et nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement

Les associés, connaissance prise de la démission de la société KPMG S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire à compter du 17 octobre 2018, décident, à l'unanimité de nommer en remplacement :

- **Monsieur Olivier COLLET** domicilié 1, Passage des Sports – 35650 LE RHEU, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- **La société L.E.C.O.**, dont le siège social est fixé 2, rue de la Chaudronnerais – 35302 FOUGERES Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 669 201 048, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;

pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Olivier COLLET et la société L.E.C.O., représentée par Monsieur Francis GERARD, ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

SECONDE DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les associés donnent tous pouvoirs à l'AARPI LEXT ASSOCIES, dont le siège est situé 22, rue de l'Alma - 35000 RENNES, représentée par Maître Mickaël GOUPIL, Avocat au Barreau de RENNES, pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés de la Société.

M. Gérard JICQUEL



M^{me} Marie-Françoise JAVEL, épouse
JICQUEL



M^{me} Aurélie JICQUEL, épouse
DURAND



M^{me} Sylvie JICQUEL

